

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 16 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Contractualisation dans le cadre du projet de construction et modernisation de marchés urbains et régionaux (Phase 2), Site de Kassoua-Allah dans la commune de Ouaké.

Le marché régional de Kassoua-Allah à Ouaké se distingue par son potentiel économique et sa position géostratégique dans la partie septentrionale du pays. A ce titre, il figure dans le lot des 12 infrastructures prévues pour la phase 2 du projet.

Ces atouts lui confèrent un caractère prioritaire et le Conseil a approuvé sa mise en chantier diligente, en attendant l'aboutissement des procédures concernant les autres sites.

Les ministres concernés veilleront à la finalisation des formalités y relatives, en prélude aux travaux.

I-2. Mission de contrôle technique des projets de reconstruction du Hall des arts et de construction d'une piste de Karting à Cotonou.

Dans le cadre du démarrage imminent de ces projets qui participent de la modernisation et de l'attractivité de la ville de Cotonou, il a été autorisé la signature des marchés avec des cabinets spécialisés, pour la mission de contrôle technique indispensable.

Les ministres chargés du Cadre de Vie, de l'Economie et des Finances, devront s'assurer de la bonne exécution des prestations.

I-3. Réalisation d'une étude de faisabilité sur les métiers du transport et de la logistique.

La demande en main-d'œuvre qualifiée dans ces sous-secteurs augmente avec l'accroissement actuel du flux des transactions commerciales en cohérence avec le choix du Gouvernement de faire du Port et de l'Aéroport de Cotonou, des leviers de croissance économique et des plateformes attractives sur les plans régional et international.

Aussi, en plus du développement des infrastructures routières en cours dans tout le pays, le transport fluvial doit-il être promu pour les liaisons entre certaines villes et avec d'autres pays limitrophes, l'objectif étant de faciliter la mobilité urbaine et interurbaine.

Il s'est donc avéré nécessaire de réaliser une étude de faisabilité dédiée aux besoins d'emplois et de formations appropriés afin de développer des programmes de formations conséquents qui tiennent compte des évolutions technologiques actuelles.

I-4. Approbation du Plan stratégique 2025-2029 du ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Au terme de l'analyse stratégique du secteur tenant compte de la dynamique en cours, ce plan prévoit que « Le Bénin est à l'horizon 2030, un pays vert, au cadre de vie assaini, attrayant avec un système de transport multimodal économiquement performant ».

Cette vision s'articule autour de quatre orientations stratégiques en relation avec le renforcement de la gouvernance du secteur, l'attractivité et la compétitivité des établissements humains ; l'amélioration de la gestion durable de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des infrastructures et des services de transport. Ce plan se réalisera à travers douze axes stratégiques et cinq programmes opérationnels déclinés en dix-neuf actions.

D'un coût global estimatif de 5.617,285 milliards de FCFA, il sera financé en partie avec une contribution de ressources intérieures à hauteur 3.521, 237 milliards de FCFA.

I-5. Organisation d'un test de sélection d'assistants en position probatoire au profit des universités publiques du Bénin.

Dans la perspective de la couverture progressive des besoins en enseignants des universités publiques, une base de données des aspirants au métier d'enseignant du supérieur a été constituée.

Les assistants en position probatoire seront donc sélectionnés à cette fin. En plus des 276 autres déployés entre 2016 et 2018, leur recrutement permettra de renforcer les effectifs d'enseignants pour une meilleure prise en charge des apprenants puis de combler le déficit qui découlera des départs imminents à la retraite.

II- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **A la Cour suprême, après avis du Conseil supérieur de la Magistrature**

Conseillers, sur proposition du président de la Cour

Messieurs

- Romain KOFFI
- Mouhamadou SONSARE
- Amaté Christian ATAYI
- Comlan Christian ADJAKAS
- Désiré Padel DATO

Avocat général, sur proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation

Monsieur Olushangun Romaric TIDJANI SERPOS

- ✓ **Au ministère du Travail et de la Fonction publique**

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Fernand AYEGRON.



Fait à Cotonou, le 16 avril 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.